

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 743

18 avril 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Global	35621	Janac Investors S.A.	35659
Anaf Luxembourg Sàrl	35658	Janac Investors S.à r.l.	35659
Argulux Sàrl	35658	Kadmos SPF S.A.	35630
Audiolux	35625	KPMG Pension Scheme, Sepcav	35626
Bienne SA	35657	Loffice S.à r.l.	35651
Bobino's S.A.	35658	Luxempart	35630
Brait S.A.	35619	Merck-Finanz AG	35618
Capital Four Invest	35664	Nordic Finance Holding S.A. S.P.F.	35631
Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F.	35627	Pat Holding S.A.	35618
Catur Holdings Sàrl	35635	Piguet International Fund	35631
Cleome Index	35627	Pioneer Institutional Funds	35645
Dual Return Fund (Sicav)	35626	Property Data Luxembourg S.à r.l.	35648
DWS China A-Fund	35634	QS Geo Pep S.C.A., SICAR	35618
DWS Dividende USA Direkt 2014	35629	Renaissance Asset Managers Global Funds	35624
DWS Dividende USA Direkt 2014	35634	RGI Co-Invest 1 S. à r.l.	35664
DWS Türkei	35634	Royale Neuve VIII S.A.	35662
ECM Real Estate Investments A.G.	35628	Sofibru S.A.	35662
F.I.S. (Fire Protection Installation Servi- ces) S.à r.l.	35632	Stainton European Investments (Luxem- bourg) S.A.	35651
F Nutrition Distribution s.à.r.l.	35643	Surrey Europe S.à r.l.	35646
Gestfin	35624	Sylux S.A.	35632
Glass Wharf S.à r.l.	35653	Tenderness S.A., SPF	35653
Hermes Universal	35625	TPG Gasperich S.à r.l.	35648
H/H-Capital Management GmbH	35645	V.H.K. S.A.	35632
Italfortune International Fund	35630		

Pat Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.306.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du 6 mai 2011 à 10 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C., le cas échéant.
6. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011046192/1004/18.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la vallée.

R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Die Aktionäre und Inhaber von Obligationen sind gebeten an der in Luxemburg anberaumten

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

welche am 6. Mai 2011 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, mit folgender Tagesordnung stattfinden wird, teilzunehmen.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Geschäftsberichtes für das Jahr 2010, sowie des Berichtes des Aufsichtskommissars.
2. Annahme des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2010, Verwendung des Jahresergebnisses;
3. Bildung zum 31.12.2011 einer Rücklage für Vermögensteuer 2010 in Höhe von EUR 66.975.-, durch Übertrag eines gleichen Betrages aus den Freien Rücklagen, mit der Massgabe diese Rücklage für vermögensteuerliche Zwecke für 5 Jahre beizubehalten.
4. Beschlussfassung über die Tätigkeit des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars, mit anschließender Entlastung;
5. Statutarische Ernennungen;
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011050637/1017/22.

QS Geo Pep S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.186.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of QS GEO PEP S.C.A., SICAR (the "Company") for the financial year ended on 31 December 2010 (the "AGM") will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 84, Grand-rue, on 5 May 2011 at 11.00 a.m. local time for the purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To approve the report of QS GEO S.à r.l. as general partner of the Company (the "General Partner") and the report of the external auditors (the "Auditors") for the year ended on 31 December 2010.
2. To approve the annual accounts for the year ended on 31 December 2010.

3. To grant discharge to the General Partner and the Auditors with respect to the performance of their respective duties for the year ended on 31 December 2010.
4. To re-appoint the Auditors for a period ending on 31 December 2011.

The shareholders are advised that no quorum is required to resolve on the items set out in the agenda of the AGM and that resolutions will be taken on simple majority of the shares present or represented and favourably voting for such resolutions at the AGM.

Shareholders may vote in person or by proxy. A proxy form is available at the Company's registered office at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (fax: +352 22 60 56).

Proxy forms should be returned to the registered office of the Company to the attention of Mr Jean-Benoît Lachaise before 5.00 pm (Luxembourg time) on May 3, 2011 as further detailed on the proxy form.

*For and on behalf of QS GEO PEP S.C.A., SICAR
The General Partner of the Company*

Référence de publication: 2011051837/1628/28.

Brait S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

Notice is given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Brait S.A. will be held at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at 10.00 a.m. on 4 May 2011 in the presence of a Luxembourg notary to consider and, if thought fit, pass the following resolutions on the basis that the Resolutions set out in items 1 to 4 below will not take effect unless each of such Resolutions has been duly passed.

Agenda:

1. FINANCIAL ASSISTANCE

1.1 Subject to the passing of Resolutions 3.1, 3.2, 3.3 and 3.4 below, after considering the special report issued by the Company's approved statutory auditor to shareholders in terms of Article 49-6bis of the 1915 Law, the transactions, details of which are set out in the Circular dated on or around 18 April 2011 ("Circular"), under which the Company may be considered directly or indirectly to advance funds or make loans to provide security with a view to the acquisition of its shares ("Financial Assistance") be approved and the written report on the Financial Assistance presented by the Directors to the shareholders in terms of Article 49-6(1)(b) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies ("1915 Law") be approved.

1.2 Subject to Resolution 1.1 above taking effect, the Company's issued share capital be reduced by an amount of US\$160 632 883.35 and that the reduced capital amount be allocated to a non-distributable reserve to be created in terms of Article 49-6(1)(c) of the 1915 Law.

1.3 Subject to Resolution 1.2 above taking effect, the Company's distributable reserves be reduced by an amount of US\$10 000 000 and that such amount be allocated to the same non-distributable reserve in terms of Article 49-6(1)(c) of the 1915 Law as referred to in Resolution 1.2 above.

2. INCREASE OF AUTHORISED SHARE CAPITAL

For purposes of the Rights Offer and the Private Placements in terms of Resolutions 3.1, 3.2, 3.3 and 3.4 below and subject to the passing of the said resolutions:

2.1 The Company's authorised share capital be amended by increasing the number of authorised ordinary shares of no par value from 150 000 000 to 1 500 000 000.

3. DIRECTORS' AUTHORITY TO ISSUE RIGHTS AND SHARES

3.1 Subject to the passing of Resolutions 1.1, 1.2, 1.3 and 2.1 above and Resolutions 3.2, 3.3 and 3.4 below, the Directors be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to issue rights ("Rights") to shareholders of the Company in terms of a fully underwritten rights offer ("Rights Offer"), details of which are set out in the Circular and under which a maximum of 356 961 963 new ordinary shares will be offered to shareholders at the price of ZAR16.50 per new ordinary share at a ratio of three new ordinary shares for every one ordinary share held by shareholders at 17.00 p.m. on Thursday, 12 May 2011 in Luxembourg and Friday, 20 May 2011 in South Africa.

3.2 Subject to Resolution 3.1 above taking effect and to the passing of Resolutions 3.3 and 3.4 below, subsequent to the Rights Offer and the Auction, the Directors be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to issue in the aggregate a maximum of 356 961 963 new ordinary shares to:

3.2.1 shareholders who exercise their rights to subscribe for new ordinary shares in accordance with their Rights;
3.2.2 those persons who purchase the Rights on the Euro MTF Market of the Luxembourg Stock Exchange ("LuxSE") and/or the securities exchange operated in Johannesburg by JSE Limited ("JSE") and who then exercise such Rights;

3.2.3 those persons who, subsequent to the closing of the Rights Offer, purchase the Rights on the public auction organised by the LuxSE for the purposes of selling off all unexercised Rights ("Auction") and who then exercise such Rights.

3.3 Subject to Resolution 3.1 above taking effect and to passing of Resolutions 3.2 above and 3.4 below, subsequent to the Rights Offer and the Auction, the Directors be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to issue, without having to respect the pre-emption rights of existing shareholders, up to a maximum number of 110 000 000 new ordinary shares (less the number of new ordinary shares acquired by the Investment Team (as defined hereinafter) during the Rights Offer or pursuant to the discharge of their underwriting commitment) at the price of ZAR16.50 per new ordinary share to those members of the Brait group's investment team identified in the Circular ("Investment Team") if the Investment Team has not acquired its desired 18% shareholding in the Company (taking into account the number of new ordinary shares issued to the Investment Team after the Rights Offer Period and pursuant to the discharge of their underwriting commitment) (the "Investment Team Placement").

3.4 Subject to Resolution 3.1 above taking effect, and to passing of Resolutions 3.2 and 3.3 above, subsequent to the Rights Offer, the Auction and the Investment Team Placement, and following the expiry of a period of three months following the Auction, the Directors be generally and unconditionally authorised to exercise all powers of the Company to issue, without having to respect the pre-emption rights of existing shareholders, up to a maximum number of 55 000 000 new ordinary shares at the price of ZAR18.00 per new ordinary share to Titan Nominees (Proprietary) Limited ("Titan") if Titan has not acquired its desired 33% shareholding in the Company (taking into account the number of new ordinary shares issued to Titan after the Rights Offer Period, pursuant to the discharge of its underwriting commitment and the shares acquired in the 3-month period thereafter).

4. LISTING OF RIGHTS AND SHARES

4.1 Subject to Resolution 3.1 above taking effect, all the Rights issued by the Directors in terms of the authority granted in Resolution 3.1 above be listed on the LuxSE and the JSE.

4.2 Subject to Resolution 4.1 above taking effect, all the Rights, which remain unexercised at the end of the Rights Offer Period, be sold on the LuxSE by public auction.

4.3 Subject to Resolution 4.1 above taking effect, all the new ordinary shares issued by the Directors in terms of the authorities granted in Resolutions 3.2 to 3.4 above be listed on the LuxSE and the JSE.

4.4 Subject to Resolutions 4.1, 4.2 and 4.3 above taking effect, any one Director acting alone be and is hereby authorised to sign such documents and do such things as may be necessary or as such Director may, in his sole discretion, deem reasonable or desirable and in the best interests of the Company for the purpose of giving effect to the above resolutions.

5. AMENDMENT OF ARTICLES OF INCORPORATION

5.1 Article 3.5 of the Company's Articles of Incorporation be amended to reflect the change from a 1929 holding company to a normal taxable company, by deleting the following wording at the end of Article 3.5: ", remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies".

5.2 The Company's Articles of Incorporation be amended to insert a new Article 5.7 to read as follows: "Any share premium created upon the issue of Ordinary Shares shall constitute a distributable reserve of the Company, the utilisation of which shall be within the absolute discretion of the board of the Company".

5.3 Subject to the passing of Resolution 2.1 above, Article 5.1 of the Company's Articles of Incorporation be amended by deleting the existing Article 5.1 and replacing it with a new Article 5.1 in the form set out below:

"5.1 The Company has an authorised capital of two hundred and twenty-five million United States Dollars (225 000 000 US\$) divided into one billion five hundred million (1 500 000 000) ordinary shares with no par value in the capital of the Company ("Ordinary Shares")."

Resolutions 1.1, 1.2, 2.1, 3.1 to 3.4, 5.1, 5.2 and 5.3 are to be proposed as Special Resolutions and Resolutions 1.3 and 4.1 to 4.4 as Ordinary Resolutions. The Special Resolutions require a 2/3rds majority by value of the Ordinary Shares present or represented at the General Meeting. In addition, in order to pass the Special Resolutions a quorum of more than half of the issued Ordinary Shares by value is required to be present or represented at the General Meeting. The Ordinary Resolutions may be passed at the General Meeting by a simple majority representing more than 50 per cent by value of the Ordinary Shares present or represented at the General Meeting. The quorum requirement in relation to the Ordinary Resolutions is at least two Members present or represented at the General Meeting.

In accordance with Luxembourg law, the General Meeting cannot be adjourned if there is no quorum. Accordingly, if at the General Meeting (the "First Meeting") the aforesaid quorum requirement of more than half of the issued Ordinary Shares by value is not present, the Special Resolutions will not be proposed and will, therefore, not be capable of being passed. The Directors may then decide to convene a subsequent General Meeting (the "Second Meeting") to re-consider the Special Resolutions, for which a further notice of meeting will be sent to the Members in accordance with the Articles.

The quorum requirement in relation to all the Resolutions at the Second Meeting will be at least two Members present or represented at the Second Meeting.

If the Special Resolutions are not passed at the First Meeting, they can be passed at the Second Meeting by a simple majority representing more than 50 per cent by value of the Ordinary Shares.

18 April 2011.
Brait S.A.
Registered Office
42, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
By order of the Board

Référence de publication: 2011051838/1017/113.

Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 27.471.

The Board of Directors of Aberdeen Global (the "Company") would like to convene you to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") to be held at the registered office of the Company on 11 May 2011 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following Agenda:

Agenda:

Sole Resolution:

Approval of amendments of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") as detailed below:

1. Amendment of Article 3 of the Articles:

- to provide that, as from 1st July 2011, the Company will be subject to the new law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment implementing Directive 65/2009/EC (UCITS IV) rules into Luxembourg law (the "New Law") and replacing the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment; and
- to clarify that the Company qualifies as an undertaking for collective investments in transferable securities so that Article 3 reads as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the law of 20th December 2002 on undertakings for collective investment undertakings, as amended, (the "Law ") (as from 1st July 2011, the reference to the "Law" shall be deemed to be a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment).

The Company qualifies as an undertaking for collective investment in transferable securities ("UCITS").

2. Amendment of Article 4 of the Articles to provide that, if permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors of the Company (the "Board") may transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.
3. Amendment of Article 5 of the Articles in order to clarify the terminology in relation to classes of shares ("Shares Class(es)") and sub-funds ("Fund(s)") of the Company as well as the fact that any reference to "Fund" shall also mean a reference to "Share Class" as the context requires.
4. Amendment of Article 6 of the Articles, inter alia:
 - to remove all references and provisions relating to bearer shares as no such shares are in issue and to specify that only registered shares will be issued;
 - to remove all references and provisions relating to the possibility to obtain share certificates and to specify that shareholders will receive a confirmation of their shareholding;
 - to provide that each shareholder shall be responsible for ensuring that its details, including its address, for the register of shareholders are kept up to date; and
 - to remove the reference according to which any share fraction shall be no less than one thousandth of a share.
5. Deletion of the entire Article 7 of the Articles regarding share certificates due to the removal of all references and provisions relating to the possibility to obtain share certificates.
6. Amendment of Article 8 of the Articles:
 - to insert the reference to "any applicable dilution levy" for the calculation of the redemption price in case of compulsory redemption under item (c)(2);
 - to remove the 4% limit of the contingent charge for the calculation of the redemption price; and
 - to insert the definition of "Connected Person" as contained in Article 16.
7. Amendment of Article 10 of the Articles:
 - to allow the Board to decide to hold the annual general meeting of shareholders at another date, time or place than those set forth in the Articles to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations; and

- to remove the provision according to which a meeting shall stand adjourned if within half an hour from the time appointed for a meeting the quorum is not present.
8. Amendment of Article 11 of the Articles, inter alia:
 - to specify that a shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or telefax message;
 - to specify that resolution of shareholder meetings are passed by a simple majority of the votes cast;
 - to specify that "votes cast" shall not include votes in relation to shares in respect of which shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote;
 - to remove the provision requiring the approval by shareholders by a majority of two thirds of the votes cast for any increase of the custodian fees; and
 9. Amendment of Article 12 of the Articles:
 - to clarify that convening notices for any shareholder meeting shall be sent in accordance with the rules laid down by Luxembourg law; and
 - to provide that a Record Date may be used to calculate the quorum and majority requirement applicable to general meetings of shareholders and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights; and
 - to remove the provisions relating to bearer shares (publication requirements).
 10. Amendment of Article 13 of the Articles in order to provide that additional directors may be appointed by the shareholders.
 11. Amendment of Articles 14 to allow any director to participate at any meeting of the Board by videoconference or any other means of telecommunication.
 12. Amendment of Article 16 of the Articles, inter alia,
 - to include OECD member states, Singapore and Brazil as countries which are acceptable for the Luxembourg supervisory authority for investing 100% of the net asset value of a Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by these countries;
 - to provide that the 10% limit in respect to investment in undertakings for collective investment applies except if otherwise provided in the sales document; and
 - to provide that, as from 1st July 2011, the Company may create a master/feeder UCITS fund, convert any existing Fund into a master/feeder UCITS fund or change the master UCITS of any of its feeder UCITS funds, if permitted and in accordance with the Luxembourg laws and regulations;
 - to provide that a Fund of the Company may, in accordance with the provisions set forth in the sales documents, invest in one or more other Funds of the Company (cross fund investments) to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations; and
 - to remove item (3).
 13. Amendment of Article 21 of the Articles:
 - to remove the 4% limit of the contingent charge for the calculation of the redemption price and to add a reference to any other charges foreseen the sales documents;
 - to clarify that with the consent of, or upon request of the shareholders concerned directors may satisfy redemption requests in kind;
 - to specify that, as from 1st July 2011, the provisions of the New Law will be applicable to the mergers of UCITS and will replace the current provisions of the Articles regarding mergers; and
 - to provide that the Board may decide to consolidate or split any Share Class of any Fund and that the Board may submit the question of the consolidation of a Share Class to a meeting of holders of such Share Class which will resolve on the consolidation with a simple majority of the votes cast.
 14. Amendment of Article 22 of the Articles, inter alia,
 - to foresee, subject to regulatory approval, that the net asset value of a Share Class may be calculated only once a month;
 - to add additional circumstances under point (e) where the Company may suspend the calculation of the net asset value in a given Fund or Share Class;
 - to include a new item (g) providing for the possibility to suspend the calculation of the net asset value in case of merger of the Company or Funds (if deemed to be necessary and in the best interest of shareholders);
 - to include a new item (h) providing for the possibility to suspend the calculation of the net asset value in case of a suspension of the calculation of the net asset value of one or several funds in which the Company has invested a substantial portion of assets; and
 - to provide that the Board may make public any suspension of the calculation of the net asset value.
 15. Amendment of Article 23 of the Articles:
 - to insert a reference to other charges as disclosed in the sales document for determination of the price at which shares shall be offered and to provide for the possibility for the Board to apply a dilution adjustment;
 - to replace the reference to Section 758 of the Income Corporation Taxes Act 1988 by the Regulation 72 of the Offshore Funds (Tax) Regulation 2009 in respect to equalisation arrangements which may be operated by the Board; and

- to insert a new item (b) under section D. providing that for the purpose of valuation, shares of the Company in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Date on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company; and
 - to amend the numbering of the current items (b) to (d) under section D. as a consequence of the insertion of a new item (b).
16. Amendment of Article 24 of the Articles:
 - to remove the 5 days limit for payments of the price of the shares and to replace by a reference to the sales document; and
 - to provide that in case of a subscription in kind, the costs of the subscription will generally be borne by the shareholder requesting the subscription in kind or by any third party.
 17. Amendment of Article 26 of the Articles in order to delete the requirement according to which, the annual accounts, including the balance sheet, profit and loss account and the Directors' report shall be published not less than 15 day before the annual general meeting and the annual account shall be sent to shareholders together with the notice.
 18. Amendment of Article 27 of the Articles
 - to provide that shareholders shall in a special Fund meeting, upon proposal from the Directors and within the limits provided by Luxembourg law, determine how the results of the Company shall be disposed of and other distributions shall be effected and may from time to time declare, or authorise the Directors to declare distributions;
 - to specify that for any Fund or Share Class, the Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and that the annual general meeting shall ratify any interim dividends resolved by the Board;
 - to provide that the Board can decide that dividends be automatically reinvested unless shareholders are entitled to receive cash distribution; and
 - to specify that no distribution shall be made if as a result thereof the capital of the Company becomes less than the minimum required by law.
 19. Amendment of Article 28 of the Articles to remove the requirement for the Board to give a 30 day prior notice to shareholders before the increase of any fees payable to the Administrator.
 20. Amendment of Article 29 of the Articles to provide that liquidation proceeds may be paid in cash or, with the consent of the shareholders, in kind.
 21. Amendment of the numbering of the current Articles 8 to 31 as a consequence of the deletion of Article 7.
 22. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 (deletion), 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 and 31.

The text of the proposed amendments to the articles of incorporation is available, free of charge, upon request, at the registered office of the Company.

Additional explanations in relation to the split/consolidation of shares of any share class

The board of directors of the Company has given consideration to the opportunity to permit splits and consolidations of shares within class of shares of the Company by decision of the board of directors as detailed under item 13. last indent above.

Accordingly, the board of directors would like to draw your attention on the manner in which these share splits and consolidations may be carried out.

A consolidation of shares is an operation whereby the shares in issue in a class of shares are replaced by fewer new shares having a higher net asset value ("NAV").

A share split, on the contrary, entails the increase of the number of shares in a class in the same proportion than the NAV of such class of shares is divided.

In order to realise a share split and/or a consolidation of shares, the Board of Directors will take the NAV per share of a certain class of shares calculated at a certain valuation day as the reference NAV (the "Reference NAV"). The Reference NAV per share of such class of shares will then be either be multiplied (i.e. consolidation of shares), or divided (i.e. share split).

The right of the board of directors to proceed to share splits or share consolidations will become effective 30 days following a positive decision of the shareholders on the proposed changes to the articles of incorporation.

Voting

In order for the meeting to deliberate validly on the sole item of the agenda, a quorum of fifty percent (50%) of the share capital of the Company, to be present or represented, is required. The resolution will be adopted if approved by a majority of two thirds of the votes of those present and voting in person or by proxy.

If the quorum is not reached, the Meeting is hereby reconvened on 14 June 2011 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company in the manner prescribed by Luxembourg law (the "Reconvened Meeting"). This notice shall be deemed to constitute due notice of the Reconvened Meeting. The Reconvened Meeting may validly deliberate without any quorum being required, and resolutions will be passed under the same conditions as for the Meeting.

Voting arrangements

Shareholders who are unable to attend the Meeting of 11 May 2011 or the Reconvened Meeting of 14 June 2011 are kindly requested to exercise their voting rights by completing and returning the attached proxy card to Aberdeen Global Services S.A., 2b rue Albert Borschette L-1246, Luxembourg by regular mail or by fax (+352 2643 3097) so as to be received no later than 12 noon (Luxembourg time) on 6 May 2011 for the Meeting and no later than 12 noon (Luxembourg time) on 8 June 2011 for the Reconvened Meeting. Submission of the proxy card will not preclude you from attending and voting at the Meeting or the Reconvened Meeting in person if you so wish.

On Behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011052607/179.

Renaissance Asset Managers Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.629.

As the extraordinary general meeting of 6 April 2011 could not validly deliberate for lack of quorum, shareholders are hereby convened to attend a reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company that will be held at the Company's registered office, located at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, on 20 May 2011, at 11:00 (local time) with the following agenda:

Sole Resolution:

Amendment of Article 16 of the articles of association of the Company in order to allow a compartment of the Company to subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more compartments of the Company.

Shareholders are also informed that voting on the sole resolution of the agenda of the extraordinary general meeting does not require any quorum and the sole resolution of the agenda will be adopted if approved by a two thirds majority of the votes cast.

Shareholders unable to attend the reconvened extraordinary general meeting in person are invited to duly complete and return a proxy form (which can be obtained at the Company's registered office) by 18 May 2011 at the latest, addressed to Renaissance Asset Managers Global Funds, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg (fax +352 46 268 5825).

The proxies given for the first extraordinary general meeting held on 6 April 2011 remain valid for the reconvened extraordinary general meeting, unless expressly revoked.

The text of the proposed amendment to the articles of association of the Company can be obtained on demand free of charge at the Company's registered office.

The Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2011052628/755/27.

Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.187.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GESTFIN à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2011 à 11 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2011052627/755/22.

Hermes Universal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.409.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 avril 2011 à 13 h 00, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Election des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société deux jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011046083/755/23.

Audiolux, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.301.

En vue de la fusion par absorption de la société Audiolux S.A. par la société Luxempart S.A., dont le projet de fusion est publié au Mémorial du 25 mars 2011, les actionnaires de la société anonyme Audiolux sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu mardi, le 26 avril 2011 à 9.00 heures, au siège social, 12, rue Léon Laval à Leudelange, à l'effet de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet de fusion par absorption de la Société par Luxempart S.A. et de l'objet de Luxempart S.A. libellé comme suit:
"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires de brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.
Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent."
2. Approbation de la fusion par absorption de la Société par Luxempart S.A. avec application de l'article 282 (droit de rachat des minoritaires) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").
3. Confirmation de la non-application des articles 265 et 266 de la Loi.
4. Constat de la date effective de réalisation de la fusion de la Société et de Luxempart S.A.
5. Considération de l'obligation de Luxempart S.A. d'émettre des actions aux actionnaires minoritaires de la Société.

6. Vérification et attestation par le notaire instrumentant de l'existence et de la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet commun de fusion.

7. Constatation que suite à la réalisation de la fusion la Société cesse d'exister.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour le mardi 19 avril 2011 au plus tard, auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat ou de la Dexia-Banque Internationale à Luxembourg.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées auprès des mêmes banques le mercredi 20 avril 2011 au plus tard.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour le Conseil d'administration

François TESCH

Président

Référence de publication: 2011046953/6583/44.

KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

Notice is hereby given to the shareholders of KPMG Pension Scheme Sepcav that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of KPMG Luxembourg, at 5, rue des Primeurs, L-2361 Luxembourg/Strassen, on 27th April 2011 at 11.00, with the following agenda:

Agenda:

1. Reading of the accounts for the financial year ended December 31st, 2010
2. Reading of the report of the Board of Directors
3. Reading of the report of the Independent Auditor concerning the accounts for the financial year ended December 31st, 2010
4. Approval of the accounts
5. Appointment of the Independent Auditor
6. Discharge to the Directors
7. Appointment of Directors by the Annual General Meeting
8. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items in the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy to the address of the Sepcav to arrive no later than 26th April 2011. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Sepcav.

Luxembourg, 17th March 2011.

*By order of the Board of Directors
of the KPMG Pension Scheme Sepcav.*

Référence de publication: 2011044014/7509/30.

Dual Return Fund (Sicav), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.224.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

des DUAL RETURN FUND ein, die am 2. Mai 2011 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates
2. Vorlage des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2010

4. Ergebniszuweisung
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Genehmigung der Verwaltungsratsvergütung für das abgelaufene Geschäftsjahr 2010
7. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
8. Ernennungen des Verwaltungsrates
9. Sonstiges

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft 5 Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011046206/6206/27.

Carolus Investment Corporation S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 16.100.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 avril 2011 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011048320/1267/16.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires ("l'Assemblée") de CLEOME INDEX aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 26 avril 2011 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2010
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 21 avril 2011 auprès de CLEOME INDEX, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011048322/755/29.

ECM Real Estate Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 65.153.

Notice of annual general meeting of shareholders

to the holders of shares with ISIN Code LU 0259919230,

to the holders of CZK 2,000,000,000 Floating Rate Bonds due 2012 issued on 30th March 2007, with ISIN Code CZ0000000211

to the holders of the outstanding 21,221 Bonds issued on 9th October 2007 and of 5,311 Bonds issued on 2nd November 2007, with ISIN Code XS0319645981,

to the holders of the outstanding 779,772 Warrants issued on 31st July 2006 and 10th August 2006, with ISIN Code: XS0258854495

and

to the holders of the outstanding 1,485,470 Warrants issued on 9th October 2007 and of 371,770 Warrants issued on 2nd November 2007, with ISIN Code: XS0319646286

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") will be held at its registered office in Luxembourg at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 April 2011, at 10:00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the board of directors and of the auditors on the statutory and consolidated accounts of the Company as at 31 December 2010.
2. Approval of the statutory accounts of the Company as at 31 December 2010.
3. Approval of the consolidated accounts of the Company as at 31 December 2010.
4. Allocation of the net results.
5. Vote on possible dissolution of the Company in accordance with article 100 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies.
6. Re-appointment of a Luxembourg independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), Deloitte S.A., for a period ending immediately after the annual general meeting of shareholders to be held in 2012, to audit in the capacity of independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) both the statutory and the consolidated accounts of the Company.
7. Discharge to the members of the Board of Directors and to the auditors.
8. Elections to the Board of Directors
9. Approval of director's remuneration received for their performance of their duties during the year 2010 and during the period from January 2011 till April 2011.
10. Approval of the future remuneration scheme of the members of the Board of Directors for the period commencing on the Annual General Meeting of shareholders to be held on 26th April 2011 to the date of the Annual General Meeting of shareholders to be held in 2012.
11. Miscellaneous.

The Meeting shall validly deliberate on all the items, save for item 5 of the agenda without any quorum requirement and resolutions shall be adopted by at least 50% of the votes cast.

The Meeting shall validly deliberate on item 5 of the agenda if 50% is present or represented and the resolution on item 5 shall be adopted by 25% of the votes cast.

Shareholders who wish to vote must do so in accordance with the procedures of Clearstream Banking Société Anonyme, Luxembourg, ("Clearstream") and Centrální depozitár cenných papíru, a.s., being the legal successor of UNIVYC, a.s., (Centrální depozitár cenných papíru, a.s. "CDCP", and collectively with Clearstream the "Clearing Systems").

Shareholders must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Clearstream and CDCP in order to ensure delivery of their instructions to the Depository in due course.

Beneficial owners of shares held through a broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or accountholder (each, an "Intermediary") are urged to confirm the deadline for receipt of their voting instructions by such Intermediary to ensure onward delivery of such instructions to the Depository by the relevant deadline.

Shareholders acknowledge that by communicating their instructions and blocking their shares in the relevant Clearing Systems they will be deemed to consent to having the relevant Clearing Systems provide details concerning their identity to the Depositary and to the Company.

The shareholders need not be present at the Meeting in person.

In accordance with article 22 of the articles of incorporation, a shareholder may act at the Meeting by appointing another person who need not be a shareholder himself.

Alternatively, in accordance with article 25 of the articles of association, a shareholder may cast his vote by ballot papers ("formulaires").

Relevant proxy forms and/or ballot papers ("formulaires") may be obtained, free of charge, at the registered office of the Company or, through the Clearing Systems, from the Depositary.

Any shareholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting a valid voting certificate issued by the Depositary relating to the share(s), in respect of which he wishes to vote.

Any shareholder not wishing to attend and vote at the Meeting in person may either deliver his voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend the Meeting on his behalf together with a duly executed proxy form or deliver his voting certificate(s) together with his ballot paper ("formulaire") at the registered office of the Company.

To obtain a voting certificate, shares must be deposited with the Depositary or (to the satisfaction of such Depositary) held to its order or under its control by Clearstream or any other depositary approved by it, for the purpose of obtaining voting certificates, not later than 12:00 p.m. on 25 April 2011.

Shares so deposited or held will not be released until the earlier of the conclusion of the Meeting (or, if applicable, any adjournment of such Meeting).

Confirmation of attendance to the meeting, either in person or through a proxyholder, delivery of proxies and/or of ballot papers ("formulaires") must be effected by fax (or any other permissible means as described in the articles of association) to the Company not later than 12:00 p.m. on 25 April 2011.

Holders of Bonds and/or Warrants are entitled to attend but not to vote at the Meeting.

The contact details of the Company are as follows:

Company

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: +352 45 123 205

Attention: Mrs. Alexandria Ludowicy or BDO Tax & Accounting, Mr. Pierre LENTZ

or Mrs. Géraldine RODRIGUES

The details of the Depositary are as follows:

Depositary

Caceis Bank Luxembourg

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Fax: +352 47 67 73 13

Email: lb-dob-listing@caceis.com

Attention: Corporate Trust Department

Luxembourg, on 8 April 2011.

ECM REAL ESTATE INVESTMENTS A.G.

Board of Directors

Référence de publication: 2011048325/534/93.

DWS Dividende USA Direkt 2014, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011046246/10.

(110051626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Kadmos SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2011 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011048782/1031/15.

Italfortune International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.735.

Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will take place at the company's registered office, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on April 26, 2011 at 3.30 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2010
3. Allocation of the net results
4. To discharge the Directors with respect to their performance of their duties during the financial year December 31, 2010
5. To elect the Directors and the Auditor to serve for the financial year December 31, 2011
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that decisions will be taken by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present or represented and voting at the Annual General Meeting.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2011049979/755/22.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LUXEMPART S.A. sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, le 26 avril 2011 à 11.00 heures au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval qui se tiendra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des "Rapport de gestion social" et "Rapport de gestion consolidé" de l'exercice 2010
2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises
3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2010
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Décharge à donner aux administrateurs
7. Décharge aux organes de la société Audiolux SA dans le cadre des opérations de fusion entre Luxempart-Audiolux
8. Indemnités des administrateurs

9. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
10. Divers

Le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire peut être consulté sur le site www.luxempart.lu (sous le chapitre "gouvernance", rubrique "Assemblée générale") ou être obtenu sur demande au secrétariat de Luxempart S.A. (tél. +352 437 425 101).

Le capital social souscrit et entièrement libéré de LUXEMPART S.A. s'élève à € 59.844.825,00. Il est représenté par 23.937.930 actions sans désignation de valeur nominale. Chaque action donne droit à une voix. LUXEMPART S.A. détient 939.470 actions propres, dont le droit de vote est suspendu par application de l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales. De ce fait, le nombre total des droits de vote s'élève à 22.998.460.

L'Assemblée générale ordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée par vote à main levée et les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu.

Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après.

Modalités de participation

Pour pouvoir participer personnellement à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres pour mardi, le 19 avril 2011 au plus tard, auprès de la Dexia Banque Internationale à Luxembourg ou de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État.

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour participer. Ils peuvent assister à l'Assemblée à condition d'en avoir avisé la Société par écrit pour lundi, le 18 avril 2011 au plus tard.

Les actionnaires peuvent se faire représenter lors de l'Assemblée par un autre actionnaire ayant lui-même le droit de vote. Dans ce cas, la procuration dûment remplie et signée doit être déposée au siège social pour mercredi, le 20 avril 2011 au plus tard. Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.luxempart.lu ou sur demande au secrétariat de Luxempart S.A. (tél. 437 435 101).

Pour le Conseil d'administration

Gaston SCHWERTZER

Président

Référence de publication: 2011048783/6583/48.

Nordic Finance Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 29 avr. 2011 à 18:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011049078/1267/15.

Piguet International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.653.

The Board of Directors convenes the Shareholders of PIGUET INTERNATIONAL FUND to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office on 28 April 2011 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2010

3. Allocation of the results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bdl.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2011049130/755/20.

V.H.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 50.163.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 28 avr. 2011 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011049134/1267/15.

Sylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 104.290.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 26 avr. 2011 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011049133/1267/15.

F.I.S. (Fire Protection Installation Services) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.320.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

MK Feuerlöscher Verwaltungs GmbH, a company governed by the Laws of Germany, with registered office at Industrie Strasse 10/12, D – 23840 BAD OLDESLOE and registered at 'Handelsregister Lübeck' under Number HRB 6983 HL, here duly represented by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Bad Oldesloe, Germany, on 31 January 2011.

Such proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary will remain attached to the present minute.

The appearing party has requested the notary to act that:

- on September 30th, 2002, the Company F.I.S. (Fire Installation Services) S.à r.l., having its registered office at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, incorporated pursuant a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, Notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial, Recueil Spécial C N° 1640 of November 15th, 2002;
- the Company has presently a issued and paid up capital of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred and twenty five) units with a par value of 100.-EUR (one hundred Euro) fully paid up;
- the undersigned is the owner of the total shares issued of the Company F.I.S. (Fire Protection Installation Services) S.à r.l.
- the undersigned herewith declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect;
- the undersigned declares having full knowledge of the by-laws of the Company and is perfectly aware of the financial situation of the Company; as sole shareholder, the undersigned approves the intermediary accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution;
- the undersigned, as liquidator of the Company F.I.S. (Fire Protection Installation Services) S.à r.l declares that all the liabilities of the Company F.I.S. (Fire Protection Installation Services) S.à r.l., have been duly settled;
- the activity of the company has ceased; as sole shareholder, the undersigned is vested with all rights to the assets of the Company and as such, the undersigned will settle all possible liabilities of the dissolved company; therefore the liquidation of the Company is to be considered done and closed down;
- the undersigned, as sole shareholder, hereby grants full discharge to the directors and the statutory auditors for the execution of their mandates until today;
- the documents related to the dissolved company will be kept during a period of 5 years at L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (by analogy to article 69 (2) of the law on commercial companies) as from the date of the publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has requested the creation of security.

The attorney then presents to the Notary the share register of the Company for cancellation.

In faith of which, we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document, the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le dix-huit février

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MK Feuerlöscher Verwaltungs GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social au 10-12, Industrie Strasse, D-23840 BAD OLDESLOE et enregistrée au Registre de Commerce de Lübeck sous le numéro HRB 6983 HL,

ici dûment représentée par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Bad Oldesloe, Allemagne, le 31 janvier 2011.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- le 30 septembre 2002, la société F.I.S. (Fire Protection Installation Services) S.à r.l., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, a été constituée pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 1640 du 15 novembre 2002;
- la société a actuellement un capital social de 12.500.EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de valeur nominale 100.-EUR (cent Euros), entièrement libérées;
- la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société F.I.S. (Fire Protection Installation Services) S.à r.l.;
- par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- la comparante déclare avoir pleinement connaissance des statuts de la société et connaît la situation financière de la société; qu'elle approuve à titre d'actionnaire unique les comptes intérimaires préparés pour l'administration fiscale dans le cadre de la dissolution;

- la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société F.I.S. (Fire Protection Installation Services) S.à r.l., déclare que tout le passif de la société F.I.S. (Fire Protection Installation Services) S.à r.l., est réglé;

- l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant 5 ans à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie à l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des associés pour annulation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 mars 2011. Relation: LAC/2011/10222. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 mars 2011.

Référence de publication: 2011037454/99.

(110041636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

DWS Dividende USA Direkt 2014, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011046245/10.

(110051625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

DWS China A-Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011046247/9.

(110051633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

DWS Türkei, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011046248/10.

(110051634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Catur Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.153.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office set at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 37.095,

represented by Esbelta DE FREITAS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it intends to organize as shareholder.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), under the name of “CATUR HOLDINGS Sàrl”, governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular the law dated 10th of August 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”).

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the sole manager or the board of managers of the Company. It may further

be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the sole manager or the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Company's corporate capital is set at seventeen thousand six hundred US dollars (USD 17,600.-), represented by seventeen thousand six hundred (17,600) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

5.2 All the shares are fully paid up.

Art. 6. Increase and reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the shareholder(s), adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law. Indeed, shares may not be transferred inter-vivo to non-shareholders, unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.3 The transfer of shares will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Company may purchase its own shares.

Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the shares will result from the registration in the shareholders' register.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole manager or as the case may be by a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholder(s).

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members.

Art. 10. Powers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of the shareholder(s) fall within the competence of the sole manager or the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the sole manager or the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager or the board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. In case of plurality of managers - Board of managers - Procedure.

11.1 In case of a plurality of managers the board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting.

11.5 In case of a plurality of managers the board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax. The date of the resolution shall be the date of the last signature of the resolution.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, the chairman pro tempore, the secretary, the secretary pro tempore or by two managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers by the joint signature of two managers in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Company by an unanimous vote. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.

14.5 The Company will recognize only one holder per share.

14.6 The shareholders exercise all the powers allocated to the general meeting of the shareholders pursuant to the Law.

14.7 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the shareholders and the Company, represented by the shareholders, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December, of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company. The general meeting of the shareholder(s), upon recommendation of the sole manager or the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers of the Company,
2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole manager or the board of managers of the Company, and
4. The payment is made only when the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholder(s) in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensations.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the shareholder(s).

18.3 The power of the sole manager or the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid to the shareholder, or in case of plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for seventeen thousand six hundred (17,600) shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of seventeen thousand six hundred US dollars (USD 17,600.-). Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately eight hundred ninety-five euro (EUR 895.-).

Resolutions of the shareholder

The prenamed shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of manager is fixed at one (1). The following person is appointed as manager:
- Mr. Charles OSSOLA, born on November 22nd, 1963, in Nancy (France), residing professionally at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
3. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand twelve.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A COMPARU:

MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.095,

Ici représentée par Me Esbelta DE FREITAS, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant qu'associé.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "CATUR HOLDINGS Sàrl", qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés affiliées. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale du/des associé(s) délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou imminents, qui pourraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à dix-sept mille six cents dollars américains (USD 17.600,-) représenté par dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision du/des associé(s) prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi. En effet, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quart du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à une notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telle que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des parts sociales résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Gérance.

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou, le cas échéant, par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale du/des associé(s).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale du/des associé(s), qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. En cas de pluralité de gérants - Conseil de gérance - Procédure.

11.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée comme équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance.

11.5 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax. La date de la résolution sera la date de la dernière signature portée sur la résolution.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président pro tempore qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président pro tempore, le secrétaire, le secrétaire pro tempore ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.6 L'assemblée générale des associés exerce tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires.

14.7 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par les associés seront établis sous la forme de minutes ou dressés par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes prises dans des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de l'assemblée générale annuelle.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition du/des associé(s) au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Cette affectation devra être de nouveau requise si la réserve légale descend en deçà de dix pourcent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale du/des associé(s), sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société,
 2. Ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
 3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance,
- et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Dans le cas, d'une dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale du/des associé(s), décidant une telle dissolution, et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale du/des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du géant unique ou du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur (s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts sociales.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à dix-sept mille six cents (17.600) parts sociales ordinaires et a déclaré les libérer en espèces pour un montant de dix-sept mille six cents dollars américains (USD 17.600,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ huit cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 895,-).

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, l'associé pré-désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérant est fixé à un (1). La personne suivante est nommée gérant:
- Monsieur Charles OSSOLA, né le 22 novembre 1963, à Nancy (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 3) Le mandat des gérants prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 avril 2011. REM/2011/453. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011050924/431.

(110057565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

F Nutrition Distribution s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5837 Fentange, 6, Op den Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 160.173.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le six avril,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

Monsieur Philippe FUNK, employé privé, né à Belo Horizonte, Brésil, le 27 avril 1981, demeurant à L-5837 Fentange, 6, op den Aessen.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «F Nutrition Distribution s.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'importation, l'exportation, la distribution et la commercialisation d'aliments.

La société pourra tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par 100 parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ 1.100,-

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

Les associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Souscription

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associé unique, le comparant, Monsieur Philippe FUNK, préqualifié.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L- 5837 Fentange, 6, op den Aessen.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Philippe FUNK, employé privé, né à Belo Horizonte, Brésil, le 27 avril 1981, demeurant à L-5837 Fentange, 6, op den Aessen.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de copie de sa carte d'identité.

Signé: P. Funk, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 7 avril 2011. Relation: CAP/2011/1326. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051601/102.

(110057924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pioneer Institutional Funds, Fonds Commun de Placement.

The Amendment agreement to the management regulations with respect to the fund Pioneer Institutional Funds has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Pioneer Institutional Funds a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011052420/12.

(110058730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

H/H-Capital Management GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.508.

Im Jahre zweitausendzehn, am vierzehnten Dezember.

Vor dem Unterzeichnenden, Me Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg,

wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der H/H-Capital Management GmbH (die "Gesellschaft"), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") mit eingetragenem Sitz in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, gegründet nach luxemburgischen Recht am 23. November 2004 gemäß Urkunde, aufgenommen durch Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, die am 24. Februar 2005 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 167 veröffentlicht wurde, abgehalten. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 31. Januar 2005 durch notarielle Urkunde des vorbenannten Notars Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN geändert, welche im Mémorial mit Nummer 527 am 2. Juni 2005 veröffentlicht wurde.

Die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft (die "Versammlung") wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Dirk Burmann, wohnhaft in Barsbüttel.

Der Vorsitzende bestimmte Herrn Alexander Heckmanns, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Sekretär.

Die Versammlung bestimmte Me Thierry Kauffman, Anwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Nachdem das Büro der Versammlung auf diese Weise gebildet wurde, beauftragte der Vorsitzende den Notar, Folgendes festzuhalten:

I. Die bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile sind auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt. Diese Liste sowie die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter wurden "ne varietur" von den Mitgliedern des Büros, den anwesenden Gesellschaftern, den Vollmachtnehmern der vertretenen Gesellschafter sowie dem unterzeichneten Notar paraphiert und werden als Anhang dieser Urkunde mit dieser bei der Eintragungsbehörde eingereicht.

II. Die erschienenen Gesellschafter sind Inhaber des gesamten sich in Umlauf befindenden Stammkapitals der Gesellschaft von einer Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) bestehend aus zwei (2) Geschäftsanteilen, und haben auf sämtliche gesetzlichen und satzungsmäßigen Fristen und Formalien betreffend die Einberufung einer Generalversammlung verzichtet, so dass die Versammlung ordnungsgemäß zustande gekommen ist und wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen kann.

III. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;
2. Ernennung von Dr. Peter Smeets, geschäftsansässig in Siesmayerstrasse 21, D-60323 Frankfurt am Main zum Liquidator der Gesellschaft (der "Liquidator") sowie Festsetzung der Befugnisse des Liquidators.

Nach Beratung, fasste die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Auflösung und Liquidation der H/H-Capital Management GmbH.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Ernennung von Dr. Peter Smeets, geschäftsansässig in Siesmayerstrasse 21, D-60323 Frankfurt am Main zum Liquidator der Gesellschaft.

Der Liquidator hat umfassende Vollmacht zur Ausführung seines Mandats, einschließlich der in den Artikeln 144 ff des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung beschriebenen Befugnisse.

Der Liquidator ist nicht verpflichtet ein Inventar anzufertigen und kann sich auf die Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann eigenverantwortlich, ausnahmsweise und für genau umrissene Transaktionen zeitlich und inhaltlich begrenzte Untervollmachten an Dritte erteilen.

Der Liquidator ist ermächtigt, soweit gesetzlich zulässig, nach eigenem Ermessen Liquidationszwischenerelöse auszu zahlen.

Da keine weiteren Angelegenheiten auf der Tagesordnung der Versammlung stehen, wurde diese daraufhin geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der Versammlung den Mitgliedern des Büros der Versammlung, die dem Notar alle dem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz nach bekannt sind, vorgelesen wurde, wurde sie zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: D. BURMANN, A. HECKMANN, T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58618. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur p.d. (signé): T. BENNING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 18. Januar 2011.

Référence de publication: 2011013604/62.

(110016061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Surrey Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.488.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of the month of January.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Mr Jérôme ADAM, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 10th January 2011 in on behalf of Dart Holdings (Cayman) Limited, incorporated under the laws of Cayman Islands with registered office at 113, South Street, 4th Floor, Queensgate House, Regatta Office Park, P.O. Box 1994, George Town, Grand Cayman, registered with the Registrar of Companies Cayman Islands under number 154000, being the sole shareholder of Surrey Europe S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 117.488, incorporated by deed of notary Me Gérard LECUIT, notary of residence in Luxembourg on 9th June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 31st August 2006 number 1649.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Modification of the last paragraph of the article 2 as follows:

"Furthermore the corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to the import, export and trading of any raw material."

B. Consequential amendment of the article 2 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

Modification of the last paragraph of the article 2 as follows:

"Furthermore the corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to the import, export and trading of any raw material."

Second resolution

As a result of the preceding modification, it is resolved to amend the article 2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" **Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Furthermore the corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to the import, export and trading of any raw material."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand euro (1.000.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Mr Jérôme ADAM, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 10 janvier 2011 de Dart Holdings (Cayman) Limited, incorporated under the laws of Cayman Islands with registered office at 113, South Street, 4th Floor, Queensgate House, Regatta Office Park, P.O. Box 1994, George Town, Grand Cayman, registered with the Registrar of Companies Cayman Islands under number 154000, étant l'associé unique de Surrey Europe S.à r.l. (the "Company"), une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés comme suit B 117.488, constituée par un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 Juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 Août 2006 numéro 1649.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Modification du dernier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

"De plus, la société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'import, l'export et le commerce de tous matériaux bruts."

B. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

"De plus, la société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'import, l'export et le commerce de tous matériaux bruts."

Deuxième résolution

Suite au changement du dernier paragraphe de l'article 2, il est décidé de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

De plus, la société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'import, l'export et le commerce de tous matériaux bruts."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge sont évalués à mille euros (1.000.EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2431. Reçu soixante-quinze euros. (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014277/108.

(110016545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

**Property Data Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPG Gasperich S.à r.l.)**

Capital social: USD 16.562,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.240.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of the month of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Property Data Holdings, Ltd., a limited liability company having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC247308 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of Property Data (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 155.240, incorporated on 19th August 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 13th October 2010, number 2160, page 103635.

The articles of incorporation of the Company were amended the last time by a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, dated 30th November 2010 and not yet published in the Memorial.

The Sole Shareholder was represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented and the decision can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which a resolution is to be passed are as follows:

Agenda

- recomposition of the issued share capital of the Company by:

(i) changing the currency of the issued share capital of the Company from Euros to United States dollars (“US Dollars” or “USD”) at the exchange rate EUR/USD as of the date one day prior to the present meeting published on oanda.com, namely 1,3250 US Dollars for one Euro (the “Rate”), by conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) into the relevant USD amount at the Rate rounded down to the next full dollar amount and allocation of the balance of the existing capital to share premium;

(ii) amending the nominal value of the shares from one Euro cent (EUR 0.01) to one US Dollar cent (USD 0.01);

(iii) consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above, so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at sixteen thousand five hundred sixty-two US Dollars (USD 16,562) divided into one million six hundred fifty six thousand two hundred (1,656,200) shares with a par value of one US Dollar cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. Any available share premium shall be distributable.”

Thereupon the Sole Shareholder took the following decisions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to recompose the issued share capital of the Company by:

(i) changing the currency of the issued share capital of the Company from Euros to United States dollars (“US Dollars” or “USD”) at the exchange rate EUR/USD as of the date one day prior to the present meeting published on oanda.com, namely 1,3250 US Dollars for one Euro (the “Rate”), by conversion of the current issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) into the relevant USD amount at the Rate rounded down to the next full dollar amount and to allocate the balance of fifty US Dollars cent (USD 0.50) to the share premium account;

(ii) amending the nominal value of the shares from one Euro cent (EUR 0.01) to one US Dollar cent (USD 0.01);

(iii) consequently amending article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above, as set forth in the Agenda.

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the representative of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Property Data Holdings, Ltd., une limited liability company ayant son siège social au Maples Corporation Center, PO BOX 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, enregistrée auprès du Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-247308 (l’ «Associé Unique»), étant l’associé unique de Property Data (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.240, constituée le 19 août 2010 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 13 octobre 2010, numéro 2160, page 103635.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire instrumentant, en date du 30 novembre 2010 et non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique était représenté par Me Philippe Prussen, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans la Société.
2. L'Associé Unique était représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées et la décision peut valablement être prise sur tous les points de l'ordre du jour.
3. Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Agenda

- Recomposition du capital social émis de la Société en:

(i) modifiant la devise du capital social émis de la Société de l'Euro au Dollar des Etats-Unis d'Amérique («USD») au taux de change de EUR/USD un jour avant la date de la présente assemblée publié sur oanda.com, à savoir 1,3250 USD pour un Euro (le «Taux») par la conversion du capital social émis actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) au montant relatif en USD calculé au Taux, arrondi au dollar inférieur et allocation du solde du capital existant à la prime d'émission;

(ii) modifiant la valeur nominale des parts sociales d'un Euro cent (EUR 0,01) à un centime de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01);

(iii) modifiant en conséquence l'article 5 des statuts de la Société pour refléter ce qui précède qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à seize mille cinq cent soixante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 16.562) divisé en un million six cent cinquante-six mille deux cents (1.656.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de recomposer le capital émis de la Société en:

(i) modifiant la devise du capital social émis de la Société de l'Euro au Dollar des Etats-Unis d'Amérique («USD») au taux de change de EUR/USD un jour avant la date de la présente assemblée publié sur oanda.com, à savoir 1,3250 USD pour un Euro (le «Taux») par la conversion du capital social émis actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) au montant en USD calculé au Taux, arrondi au dollar inférieur et d'allouer le solde de cinquante centimes de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,50) au compte de prime d'émission;

(ii) modifiant la valeur nominale des parts sociales d'un Euro cent (EUR 0,01) à un centime de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,01)

(iii) modifiant en conséquence l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts») pour refléter ce qui précède qui aura la teneur telle que précisée dans l'agenda.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille deux cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le représentant de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PRUSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. Relation: LAC/2011/362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013717/134.

(110016001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Loffice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 2, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 89.229.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

La société LINSTER-bureautique S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, Z.A.I. Bourmicht, 20, ici représentée par Gaston Linster, indépendant, avec adresse professionnelle à L-8070 Bertrange, Z.A.I. Bourmicht, 20, agissant en sa qualité de gérant.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée LOFFICE S. à r.l., avec siège social à L-1630 Luxembourg, 2, rue Glesener,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 89.229,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 03 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1617 du 12 novembre 2002,

que le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

- qu'elle décide de dissoudre anticipativement ladite société, dont elle déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts;

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'elle reprend à son compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par elle,

- qu'il n'échoit pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'elle assume pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée aux gérants,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Linster, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 janvier 2011. Relation: EAC/2011/29. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011017133/38.

(110020043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Stainton European Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.168.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

APPEARED:

Mr. Eric LECHAT, employee, born in Leuven (Belgium), on February 21st, 1980, having his business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

"the proxy",

acting as a special proxy of Stainton Capital Partners LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Coach House, Marston Hill, Cirencester, GL7 5LF, United Kingdom; "the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Stainton European Investments (Luxembourg) S.A.", having its head office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of, section B, under the number 133168, has been incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 3rd of October 2007, published in the Mémorial C number 2769 of the 30th of November 2007.

II.- That the subscribed share capital of the company "Stainton European Investments (Luxembourg) S.A." is fixed at thirty-seven thousand four hundred Euro (EUR 37,400.-), represented by three hundred ten (310) ordinary shares, four (4) non voting preferred shares, thirty (30) class A series 1 shares and thirty (30) class A series 2 shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid-up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Stainton European Investments (Luxembourg) S.A.".

IV.- That the mandator acquired all the shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the directors and the statutory auditor for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Eric LECHAT, employé, né le 21 février 1980 à Louvain (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Stainton Capital Partners LLP, une limited liability partnership de droit anglais, ayant son siège social au Coach House, Marston Hill, Cirencester, GL7 5LF, United Kingdom;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Stainton European Investments (Luxembourg) S.A.", ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133168, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2769 du 30 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la société "Stainton European Investments (Luxembourg) S.A.", est fixé à trente-sept mille quatre cents euros (EUR 37.400,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires, quatre (4) actions préférentielles sans droit de vote, trente (30) actions de catégorie A séries 1 et trente (30) actions de catégorie A séries 2, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Stainton European Investments (Luxembourg) S.A".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECHAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. LAC/2010/59586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013067/93.

(110015592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Tenderness S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 44.134.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 7 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

P. SCHILL / S. COLLETTE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011034144/15.

(110036795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Glass Wharf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.300.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of January.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

GLENN ARROW II PROPERTIES S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L – 2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 148675,

here represented by Mrs Sylvie LEXA, residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- GLENN ARROW II PROPERTIES S.à r.l., prenamed is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of GLASS WHARF S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L – 2633 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157300 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 30, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association; and

- that the Company' share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each.

Then appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to amend articles 12 to 14 of the Company's Articles of Incorporation, which will read as follows:

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners. If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

In case there is more than one Manager, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Manager, or as the case may be, the Board of Managers, may delegate his powers for specific purposes to one or several representatives.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a Manager of Class A and a Manager of Class B are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by a Manager of Class A and a Manager of Class B jointly. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.”

Second resolution

The Sole Shareholder decides to act and accept the resignation of Mr Ely Michel Ruimy as manager of the Company and decides to grant him full discharge for his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as new managers for an indefinite period:

- Mr Jacques Isaac Ruimy, born on June 27, 1932 in Mazagan (Morocco) and professionally residing at 121 Champs-Elysées, F-75008 Paris, as Class A manager; and
- Mr Geoffroy t'Serstevens, born on November 2, 1980 in Namur (Belgium) and professionally residing at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class B manager.

The Sole Shareholder decides to designate Mr Franck Ruimy as Class A Manager for an indefinite period.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour de janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

GLENN ARROW II PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L – 2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 148675,

ici représentée par Madame Sylvie LEXA, demeurant professionnellement à L – 2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que GLENN ARROW II PROPERTIES S.à r.l., précitée est le seul actuel associé (l'«Associé Unique») de GLASS WHARF S. à r.l. , une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L – 2633 Senningerberg, 6A route de Trèves, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157300 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- que le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents British Pounds (GBP 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq British Pounds (GBP 25,-) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier les articles 12 à 14 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: Ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.

Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant de la Classe A et d'un gérant de la Classe B, ou par la signature du ou des mandataire (s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir. Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas où une telle divulgation d'information est requise par la loi.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'acter et accepter la démission de Monsieur Ely Michel Ruimy en qualité de gérant de la Société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer deux nouveaux gérants pour une période indéterminée:

- Mr Jacques Isaac Ruimy, né le 27 juin 1932 à Mazagan (Maroc), résidant professionnellement au 121 Champs-Élysées, F-75008 Paris, en qualité de gérant de classe A; et

Mr Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique), résidant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de classe B.

L'Associé Unique décide de désigner Monsieur Franck Ruimy en qualité de gérant de classe A.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 janvier 2011 LAC / 2011 / 2407. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012918/190.

(110014888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Bienne SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.223.

Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'Actionnaire Unique prises le 2 novembre 2010

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique accepte les démissions de Monsieur Thierry FLEMING et Madame Nathalie REHM, de leur fonction d'administrateur ainsi que celle du Commissaire aux Comptes la société AUDIEX SA. avec effet au 15 novembre 2010.

L'Actionnaire Unique accepte également la démission de Monsieur Claude SCHIMITZ, en sa qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

L'Actionnaire Unique ratifie la cooptation en qualité d'administrateur, avec effet au 15 novembre 2010 de:

- Monsieur Karim VAN DEN ENDE, né le 26 octobre 1964 à Bruxelles, employé privé, demeurant professionnellement 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, à qui il est conféré un mandat de gestion courante avec pouvoir de signature individuelle pouvant engager la société Bienne S.A. pour des montants plafonnées à EUR 15.000,00 (quinze mille euros);

L'Actionnaire Unique nomme, en qualité d'administrateur, avec effet au 15 novembre 2010:

- Monsieur Alain ROBILLARD, né le 02 février 1946 à Bobigny (France), administrateur de sociétés, demeurant 30, Rue Ernest Beres, L-1232 Luxembourg;

- Monsieur Alain ROCH, né le 30 janvier 1965 à Lausanne (Suisse), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 1800, Avenue McGill College, Suite n° 2108 Montréal QC H3A 3J6 Canada.

Leurs mandats sont conférés pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Cinquième résolution:

L'Actionnaire Unique nomme Monsieur Olivier HALLEY, administrateur de sociétés, né le 24 janvier 1969 à Caen (France), résidant au 23, Avenue Emile Van Becelaere B-1170 Bruxelles (Belgique), en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2013.

Sixième résolution:

L'Actionnaire Unique nomme la société KV Associates, 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 67.559, en qualité de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 15 novembre 2010. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Septième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la société du 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg au 8, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 15 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIENNE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011016328/39.

(110019908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Argulux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.116.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 30 décembre 2010

Démission du gérant

Monsieur Pascal ROBINET

Nomination d'un nouveau gérant

Monsieur Paul AGNES

Né le 25 août 1941 à Ettelbrück

Demeurant L-1660 Luxembourg, 32, Grand-Rue

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011034186/15.

(110038288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

Anaf Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 45.701.

—
Monsieur Clemente Yves ANAF, né le 7 décembre 1958 à Alexandrie, Egypte, Associé de la société ANAF Luxembourg, S.à r.l., est désormais domicilié au Via Buonarroti, 35, I-20145, Milan, Italie.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2011.

Certifié sincère et conforme

ANAF Luxembourg, S.à r.l.

Y. ANAF

Gérant Unique

La société ANAF EUROPE S.A., Associée de la société ANAF Luxembourg, S.à r.l., est désormais domiciliée à rue de l'Industrie L-3895 Foetz.

Fait à Luxembourg, le 22 février 2011.

Certifié sincère et conforme

ANAF Luxembourg, S.à r.l.

Y. ANAF

Gérant Unique

Référence de publication: 2011030294/22.

(110037135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Bobino's S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.162.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Aldo NICOLI, demeurant à I-24069 Trescore Balnerio, Via La Torretta 4 (Italie),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BOBINO'S S.A., ayant son siège social à L2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 146162, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1110 du 4 juin 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme BOBINO'S S.A., prédésignée, s'élève actuellement à soixante mille euros (60.000,- EUR), divisé en six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) chacune.

III.- Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société BOBINO'S S.A..

IV.- Que l'activité de la société BOBINO'S S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme BOBINO'S S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2010. Relation GRE/2010/4716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011016981/49.

(110020411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

**Janac Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Janac Investors S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.535.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée JANAC INVESTORS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 105.535

constituée par acte reçu par le notaire soussigné le 21 décembre 2005, publié au Mémorial C n°408 du 3 mai 2005

L'assemblée est présidée par Mme Emanuela CORVASCE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Vincente FALZETTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Rossana DI PINTO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transformation de la forme de la société en une société à responsabilité limitée, et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, sans toutefois changer ni l'objet, ni le capital social, ni l'exercice social et on adoptant le nom de JANAC INVESTORS S.à r.l.;

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et nomination d'un ou de plusieurs gérants;

3. Divers.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée constate que la société n'a pas émis d'obligations et décide de délibérer et voter les résolutions suivantes, à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de «JANAC INVESTORS S.A.», laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois,

et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en JANAC INVESTORS S.à r.l., sans toutefois changer ni l'objet ni le capital ni l'exercice social, avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société JANAC INVESTORS S.à r.l se lisent comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de JANAC INVESTORS S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 50.000 (cinquante mille Euros), divisé en 5.000 (cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encais-

ser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Suite à la présente transformation en «S.à.r.l.», le capital social est détenu comme suit:

1. Ofield Corp.	4.000 parts sociales
2. Kargana Inc.	1.000 parts sociales
Total:	5.000 parts sociales

Troisième résolution

L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance, savoir

Conseil d'administration:

- Luca Checchinato,
- Rossana Di Pinto
- Manuela D'Amore

Commissaire aux comptes:

- Com.Co S.A, 11/13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme 3 (trois) gérants pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2013, savoir:

- Luca Checchinato, né le 6 décembre 1960 à San Bellino, Italie, employé, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,

- Rossana Di Pinto, née le 10 août 1982 à Trani, Italie, employée, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,

- Manuela D'Amore, née le 4 mars 1972 à Rome, Italie, employée, demeurant à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée.

Frais - Évaluation

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, sont évalués à EUR 3.100.-.

DONT ACTE.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: E. CORVACE, V. FALZETTI, R. DI PINTO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 14 décembre 2010, LAC/2010/55970: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012954/145.

(110014808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Royale Neuve VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.090.

Extract of the Minutes of the meeting of the Board of Directors held on February 9, 2011

The Directors decide to transfer the registered office of the Company to 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Version française

Extrait du Procès-verbal du Conseil de Gérance tenu le 9 février 2011

Les Administrateurs décident de transférer le siège social de la Société au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Copie certifiée conforme

ROYALE NEUVE VII Sarl

Signatures

Administrateur / administrateur

Référence de publication: 2011034126/16.

(110037010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

Sofibru S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 29.462.

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOFIBRU, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 29.462,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 61 du 10 mars 1989,

dont les statuts ont été modifié aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire prénommé, en date du 03 février 1989, publié au Mémorial C numéro 159 du 08 juin 1989.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQUANTE MILLE (50.000) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Modification afférente de l'article 1 des statuts; il existe une société anonyme sous le nom de "SOFIBRU S.A.";

3) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger";

4) Conversion de la devise du capital en Euro et suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts relatif à la dénomination de la société comme suit:

Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa. Il existe une société anonyme sous le nom de "SOFIBRU S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital en euros de sorte que le montant du capital s'élève à DOUZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET VINGT-QUATRE CENTS (€ 12.394.676,24), représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Suite à cette décision, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a été modifié comme suit:

Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-SEIZE EUROS ET VINGT-QUATRE CENTS (€ 12.394.676,24), représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas deux et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16787. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011013080/93.

(110015269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Capital Four Invest, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.144.

En date du 21 janvier 2011, la décision suivante a été prise:

- le siège social est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert et ceci à partir du 1^{er} mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/03/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011034205/15.

(110038278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

RGI Co-Invest 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011036643/10.

(110039598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.
